

## Aux organisations membres du Cartel

### Invitation à une demi-journée syndicale sur le thème « COMMENT MIEUX MOBILISER ! »

le jeudi 31 août 2023 - de 14h00 à 17h00

MAISON INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS - Rue des Savoises 15  
Salle Chico Mendes (sous-sol)

#### PROGRAMME

##### 14h00 : Introduction

**Geneviève Preti** – Cartel/présidence / **Vincent Bircher** – SSP-GE/présidence (à confirmer)

##### 14h15 : Expériences et outils de mobilisation – regards croisés

- **Valérie Solano**, secrétaire syndicale SEV-Genève (TPG), puis vice-présidente du SEV national, et dès septembre 2023, direction régionale d'Unia
- **David Gyax**, Secrétaire SSP-Vaud (à confirmer)
- **Bernard Fragnière**, président de la FEDE – Fribourg (Fédération des associations du personnel du service public du canton de Fribourg) (à confirmer)

##### 15h15 : Pause

##### 15h30 à 16h30 : Réflexions par groupes

- Comment peut-on permettre aux collègues de participer aux activités du Cartel ? Trop ou pas assez de réunions, présentiel/zoom, trop ou pas assez de passages dans les locaux-tisanières-salles communes, trop ou pas assez de formations-réflexions, trop ou pas assez de groupes d'actions ou de travail, ... ?
- Quels sujets sont mobilisateurs ? Réaction ou Action ? Le Cartel doit-il être une force de proposition ?
- Quelles alliances pour être plus forts ?
- Quelle communication ? quels moyens utiliser ? Sondages ? Vidéos Tik-tok-youtube,...? Autres ?

##### 16h30-17h00 : Retours en plénière, résumé final.

Inscriptions **d'ici au lundi 28 août** à [info@cartel-ge.ch](mailto:info@cartel-ge.ch), avec noms et coordonnées des personnes par organisation

Cette demi-journée peut faire l'objet d'un congé syndical (à demander selon les conditions ci-dessous du règlement B 5.05.01 au minimum 2 semaines avant la date de l'événement ; étant donné l'envoi tardif de la présente invitation, merci de demander le traitement en urgence en invoquant l'envoi tardif du présent message).

Le bureau du Cartel

#### Art. 35 Congés syndicaux et décharge syndicale<sup>(36)</sup>

<sup>1</sup> Un congé sans retenue de traitement, de 5 jours ouvrables au maximum par année, peut être accordé aux membres du personnel mandatés par les organisations syndicales et professionnelles pour représenter ces dernières à une réunion d'ordre syndical ou pour participer à des travaux de commissions constituées par ces organisations.

<sup>2</sup> Les membres du personnel qui entendent bénéficier de ces congés doivent transmettre leur demande, par voie de service, **au moins 14 jours à l'avance**, sauf cas d'urgence. Pour le personnel pénitentiaire, le délai d'annonce est d'au moins 30 jours.

<sup>3</sup> En outre, une décharge syndicale de 16 heures par tranche de 100 équivalents temps plein est accordée aux délégués syndicaux désignés par leurs organisations représentatives du personnel. Au besoin, les bénéficiaires de cette décharge sont désignés chaque année. Ils bénéficient de temps libérés sans préavis, hormis une information donnée à leur hiérarchie en principe 24 heures à l'avance.

#### CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

AGEEP – FAMCO – FAPCEGM/HEM – SEV – SIT – SPG – SPJ – SSP – UFAC – UFGP – UNION – UPCP

14, boulevard Georges-Favon – 1204 Genève – [www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch)